

SÉANCE SPÉCIALE DU 29 JANVIER 2018

Présences :

Monsieur	Réjean Guin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5

Absences :

Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6

Conformément à l'article 153 du Code municipal l'avis de convocation ayant été signifié tel que requis en date du 25 janvier 2018 aux membres du conseil municipal pour cette séance spéciale, le conseil consent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. MTQ – Pont temporaire St-Ignace (Pont #P-04357)
4. Résolution appui – Club motoneige St-Michel-des-Saints
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

1. Ouverture et constat du quorum

M Réjean Guin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 19h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

1026-2018

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Pierre Tardif

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. MTQ – Pont temporaire St-Ignace (Pont #P-04357)

1027-2018

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a réduit le tonnage permis sur le pont #P-04357 depuis plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation provoque énormément d'inconvénients aux usagers du réseau routier du secteur de Saint-Ignace et aux véhicules de la municipalité (déneigement, matières résiduelles, incendie et travaux publics);

ATTENDU QUE la Municipalité en est venue à une entente avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification, pour la location d'un pont temporaire à double voies. À savoir :

La Municipalité défraie les coûts pour le transport (aller/retour) à ses frais. Les coûts de location mensuels du pont temporaire seront défrayés par la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et facturés au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification pour remboursement. Tous les frais liés à l'installation du pont temporaire sont à la charge du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification.

Proposé par : Pierre Tardif

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'autoriser une dépense maximale de 7,000\$ (plus taxes) pour les frais de transport (aller/retour) du pont temporaire et mandater la direction générale à signer tout document pour donner plein effet à la présente avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Adoptée à l'unanimité

4. Résolution appui – Club motoneige Notre-Dame-de-la-Merci

1028-2018

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge que l'activité de motoneige fait partie du moteur économique de notre Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des motoneigistes est une priorité pour la municipalité.

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu d'appuyer le projet de construction du Club de motoneige de Notre-Dame-de-la-Merci, d'une passerelle pour relier les rives nord et sud de la rivière Matawin dans le secteur des rapides Vasseures, qui pourra aussi servir aux motoneigistes du Club de motoneige de Saint-Michel-des-Saints.

Adoptée à l'unanimité

5. Période de questions

6. Levée de l'assemblée

1029-2018

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Richard Gilbert

La séance est levée à 19h08.

Adopté, à l'unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Catherine Haulard
Directrice générale, Secrétaire trésorière